

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 17 novembre 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. GRIHAULT, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL
En exercice : 20	
Présents : 12	
Votants : 13	Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL ADELEE, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. KAREB, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à M. GRIHAULT

Secrétaire de séance : Mme BINET

Objet : Accueils de Loisirs – Approbation d'un règlement intérieur commun

PJ : Règlement

Monsieur le Président rappelle que les Accueils de Loisirs fonctionnent sous couvert de règlements intérieurs qui ont fait l'objet d'une harmonisation et qui ont été adoptés par délibération D075/2017 lors du conseil communautaire du 20 octobre 2017.

Monsieur le Président précise que la mesure concomitante consiste à réaliser un règlement intérieur commun à tous les Accueils de Loisirs et soumet ce dernier à l'approbation de l'assemblée.

Après avoir oui et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve le règlement intérieur commun aux accueils de loisirs.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à procéder à sa ratification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171128-17D090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017